

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022



COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **03 MAR. 2022**

N° D2022_018

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET
VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL - SOUTIEN AU
PEUPLE UKRAINIEN

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M.
MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme
GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme
COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M.
JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M.
MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. TAKI (par proc. à M. JOUBERT), Mme CHANDIA (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI
(par proc. à Mme MAINAND), M. GERBEAUX (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA
(par proc. à Mme BLACHERE), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **3/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

2022 : D2022_018 DE

Rapport de : Philippe COCHET

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant :

" Les Conseillers municipaux de Caluire et Cuire condamnent fermement l'attaque militaire de la Russie en Ukraine.

L'action déclenchée est irresponsable et inacceptable. C'est une négation des valeurs démocratiques auxquelles nous croyons et que nous défendons.

A 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant ces événements qui bouleversent le monde.

Caluire et Cuire a toujours été solidaire dans les périodes de crise et c'est pourquoi nous étudierons comment venir en aide concrètement au peuple ukrainien, dès le prochain Conseil municipal.

Les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire tiennent à réaffirmer par le vote de ce vœu leur soutien solennel aux Ukrainiennes et Ukrainiens, qui voient leur vie bouleversée."

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ADOPTER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAR. 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.